

« favoriser la contribution des technologies d'information et de communication au développement de l'éducation, de la science, de la culture et la construction d'une société du savoir », soit réorientée et que l'accent soit mis sur « la liberté d'expression et l'accès à l'information » (voir aussi la réponse au paragraphe 33).

Des actions spécifiques concernant l'utilisation des TIC pour développer une « société du savoir » font maintenant partie intégrante des activités de l'UNESCO suivant l'adoption du plan d'action au Sommet mondial sur la société de l'information en décembre 2003. Les répercussions des bonnes et des mauvaises utilisations des TIC (et non seulement de la connectivité) doivent maintenant être activement intégrées dans les activités de programme de l'UNESCO et dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action.

Paragraphe 5-6

Considérez-vous que la formulation de stratégies nationales et, à l'avenir, de cadres stratégiques multipays serait un plus pour la planification stratégique globale et le processus de programmation de l'Organisation ? Y a-t-il d'après vous place pour des améliorations ou des ajustements ? Jugez-vous satisfaisante la nouvelle chronologie du cycle de programmation, qui débute par des consultations de pays et de groupes de pays, suivies de consultations régionales constituant la principale contribution à l'élaboration des propositions préliminaires pour le 33 C/5 puis à la formulation du 33 C/5 ? Êtes-vous favorables à la tenue de consultations de pays et de groupes de pays ? Avez-vous des suggestions quant à leur préparation et leur organisation ?

Réponse du Canada

Le Canada appuie les stratégies nationales, mais avec la *mise en garde* selon laquelle ces stratégies doivent être gérées attentivement et intégrées dans une stratégie cohérente plus globale pour l'ensemble de l'Organisation. Autrement, l'UNESCO court le risque de se retrouver avec une série d'approches fragmentées, ce qui mènera à des coûts inutiles, un dédoublement des efforts et l'inefficacité des activités.

Il faut également souligner que l'Europe et l'Amérique du Nord sont actuellement exclues de l'approche multipays et que toute modification à cette dernière doit tenir compte de cette exclusion. Nous nous interrogeons également sur la « deuxième ronde » de consultations proposée dans le document 33 C/5. Puisque ces consultations graviteraient autour des groupes multipays, l'Europe et l'Amérique du Nord en seraient exclues et ne jouiraient donc pas d'une seconde occasion de commenter ce document. Si la décision est prise d'aller de l'avant avec des consultations multipays, il faudra s'assurer que tous les pays ont la possibilité de se faire entendre.